

GT action sociale

29 avril 2015

finances
Solidaires



le Ministère sonne le glas



Un premier groupe de travail, consacré à l'examen des conventions d'objectifs et de moyens pour la période triennale 2016/2018 entre les trois associations ALPAF, EPAF, AGRAF et l'État, s'est réuni le 29 avril 2015.

Ces associations ont obtenu une certaine forme d'autonomie en 2007 mais l'État, au travers de la tutelle exercée par le Secrétariat Général (SG), verrouille complètement ces associations et les conventions y contribuent largement. Lesdites conventions venant à expiration le 31 décembre 2015, il convenait donc de rediscuter les nouvelles qui seront effectives au 1er janvier 2016.

Les moyens financiers

Les moyens financiers qui seront donnés aux associations (subventions) ne sont pas connus à ce jour mais nous sommes très inquiets.

Or ces moyens sont indispensables pour leur permettre d'assurer les prestations sociales à l'égard des agents. Il s'agit :

◀▶ **Pour EPAF**, de proposer des colonies de vacances de qualité dans tous les pays d'Europe au meilleur coût et d'assurer de nombreux séjours famille toutes l'année à des tarifs sociaux.

◀▶ **Pour ALPAF**, de réserver du logement social de qualité afin de loger les agents dans les zones à forte pression immobilière, de permettre aux agents d'acquérir leur résidence principale dans de meilleures conditions grâce à des prêts sans intérêts, d'aider les agents en première affectation à s'installer...

◀▶ **Pour AGRAF**, de proposer des repas de qualité à tous les agents de PARIS et de la petite couronne à des tarifs sociaux.

Les projets de convention proposés, s'ils reprennent globalement les conventions 2013/2015 font quand même état de quelques « nouveautés », lourdes de conséquences.

- Suppression des plafonds d'emplois pour chaque association,
- Evolution des effectifs et de la masse salariale au regard de l'activité,

- Mise à charge de chaque association des loyers de leur siège social soit 500 000 € à 1 000 000 € selon l'association,
- Optimisation du parc de résidences mis à disposition d'EPAF intégrant adéquation avec la demande des agents, attractivité, niveau de confort, taux de fréquentation, travaux, coûts de gestion...

C'est donc un très gros coup porté à l'Action Sociale !

La suppression du plafond d'emplois permettra au secrétariat général de faire peser sur les associations les suppressions d'emplois qui affecteront le Secrétariat Général et plus particulièrement les ressources humaines, service auquel sont rattachées les politiques sociales.

Moins d'emplois de fonctionnaires dans les associations, c'est moins de moyens humains mis à disposition que les associations compenseront par des emplois privés financés sur leurs propres deniers.

L'évolution des effectifs au regard de l'activité est en corrélation avec le point précédent et donnera à la tutelle des moyens de contrôle exorbitants sur les associations.

C'est la perte totale de leur autonomie.

Les loyers à la charge des associations

Les associations étaient logées gratuitement par le Ministère dans le même immeuble que la sous direction des politiques sociales. C'est ce qui avait été prévu en 2007 et à ce titre elle n'avaient pas eu le choix des locaux.

Dès 2015, malgré les protestations répétées de toutes les organisations syndicales alors que la convention actuelle ne le prévoyait pas, les loyers seront mis à la charge des associations, ce qui vient grever d'autant leur subvention.

Pour EPAF, un loyer de 1 million d'€ compromet le départ de 1000 colons en vacances !

C'est donc un coup financier porté à tous les agents.



Ce premier groupe de travail sur les futures conventions devrait être suivi d'un deuxième en juillet mais d'ores et déjà il est évident que le Ministère continue ses attaques contre l'Action Sociale dans son ensemble en réduisant les moyens humains ainsi que toutes les aides indirectes.

Optimisation - disparition du parc immobilier d'EPAF

EPAF n'est pas propriétaire des résidences de vacances (résidences hôtelières ou locations) qu'elle propose aux agents, ce sont des biens mis à sa disposition par le Ministère.

Mais EPAF s'est rendue acquéreur en propre, au printemps 2014, en partenariat avec la Fondation d'Aguesseau (ministère de la Justice), d'une résidence à VENDRES (Hérault) d'une capacité de 500 lits.

Depuis lors, l'administration estime que certaines résidences sont mal adaptées, peu fonctionnelles, qu'elles nécessitent des travaux coûteux pour lesquels l'Etat n'a pas les moyens d'investir, que les coûts de gestion (prix de journée) sont trop élevés etc...

En fait, Solidaires Finances ainsi que les autres fédérations ont bien compris que l'administration cherche des prétextes pour priver petit à petit EPAF de son parc immobilier en vue d'une vente «juteuse» pour l'État et au détriment des agents.

C'est donc bien le démantèlement programmé d'EPAF qui est en marche.

L'ACTION SOCIALE APPARTIENT AUX AGENTS EMPÊCHONS SON DÉMANTÈLEMENT BATTONS NOUS POUR LA GARDER

Les subventions enfin !

Dans un courrier en date de 23 avril les fédérations des Finances avaient interpellé le Secrétariat Général sur le non versement du premier acompte sur la subvention 2015 aux trois associations ALPAF, EPAF et AGRAF. L'administration nous a fait savoir que la situation avait été réglée le 28 avril...

Les représentants Solidaires Finances au CNAS

Benoite MAHIEU
Christine LOUISOT
Chantal GSELL
Patrick DUHEM
Jean Etienne CORALLINI

Danielle GROSSO
Anne BOUTET
Annie DAFIT
Clément RAYMOND
Eliane LECONTE